

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022 À 16 H 00

Rapport N° 9

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND À L'UKRAINE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Éric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Cyril CINEUX, Christophe BERTUCAT pouvoir à Christine DULAC ROUGERIE, Magali GALLAIS pouvoir à Sylviane TARDIEU, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Estelle BRUANT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Wendy LAFAYE pouvoir à Pierre SABATIER, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Géraldine BASTIEN).

M. Alexis BLONDEAU arrive pendant le diaporama de la question n°2.

M. Eric FAIDY quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Alexis BLONDEAU.

M. Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°24 et donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL.

Rapport N° 9
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND
À L'UKRAINE

Rapporteur : Sylviane TARDIEU

À 2 500 km de nos frontières, la guerre fait son retour en Europe. La Russie a lancé une offensive militaire contre l'Ukraine le 24 février dernier. Les attaques russes ont frappé plusieurs villes ukrainiennes dont la capitale, Kiev. Ce conflit touche notamment les populations civiles. Sur le terrain, les dommages causés aux infrastructures civiles ont privé des centaines de milliers de personnes de chauffage, d'électricité et d'eau. Des centaines d'habitations ont été endommagées ou détruites, tandis que les ponts et les routes touchés par les bombardements ont laissé certaines communautés coupées des marchés, des denrées alimentaires et d'autres produits de base.

Forte de sa tradition d'accueil des réfugiés qui l'honore, et comme elle l'a déjà fait avec des ressortissants de Syrie et d'Afghanistan, la Ville de Clermont-Ferrand a fait part de son engagement à apporter un soutien aux Ukrainiens.

La ville de Clermont-Ferrand est également signataire d'un contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) qui permet de mettre en œuvre des actions concrètes à l'attention des primo-arrivants dont les réfugiés bénéficiant de la protection internationale.

Les besoins humanitaires les plus urgents sont les services médicaux d'urgence, les médicaments essentiels, les fournitures et équipements de santé, ainsi que les abris et la protection pour les personnes déplacées de leur domicile.

Depuis le début de la guerre lancée par Vladimir Poutine, l'UNICEF intervient principalement pour l'accès à l'eau, l'assainissement, l'hygiène, la santé, l'éducation, et la protection des enfants.

La Ville de Clermont-Ferrand, reconnue par l'Unicef, ville amie des enfants, travaille régulièrement et de manière très constructive avec le Comité UNICEF Auvergne.

Aussi, afin de répondre en urgence à l'appel humanitaire de l'UNICEF pour les enfants d'Ukraine et d'exprimer notre totale solidarité envers les Ukrainiens et leurs enfants, la Ville de Clermont-Ferrand souhaite leur verser une subvention exceptionnelle de 12 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution et le versement de la subvention indiquée ci-dessus, à l'association UNICEF pour un montant total de 12 000,00 €.

TOTAL VOTANTS : 55 = 48 Conseillers Présents + 7 Représentés - 0 Non participation

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 0 = Pour : 55 + Contre : 0

Abstention : 0

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

10 MAI 2022

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Cécile AUDET